

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzruy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

### 5. Création d'une voie verte du bourg de Boisseuil au bois du Couzruy – Retrait de la délibération du 5 mars 2021.

La délibération adoptée le 5 mars 2021 a fait l'objet d'observations par le service du contrôle de la légalité de la Préfecture de la Haute-Vienne.

En effet, ce dernier a mis en avant le fait que la communauté urbaine de Limoges Métropole était compétente pour ce type de travaux au titre de sa compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire conformément à ses statuts.

A ce titre, la création de voies vertes de ce type relève de cette compétence et la commune ne peut réaliser ce projet sans l'intervention des services de Limoges Métropole.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de retirer la délibération adoptée le 5 mars 2021, celle-ci se trouvant dépourvue de base légale,
- de confier aux services compétents de Limoges Métropole la création d'une voie verte entre le bourg de Boisseuil et le Bois du Couzruy si la commune devait réaliser ce projet.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

